

## Iles Eparses, des confettis qui valent de l'Or

Global Diplomatie – 26/10/15

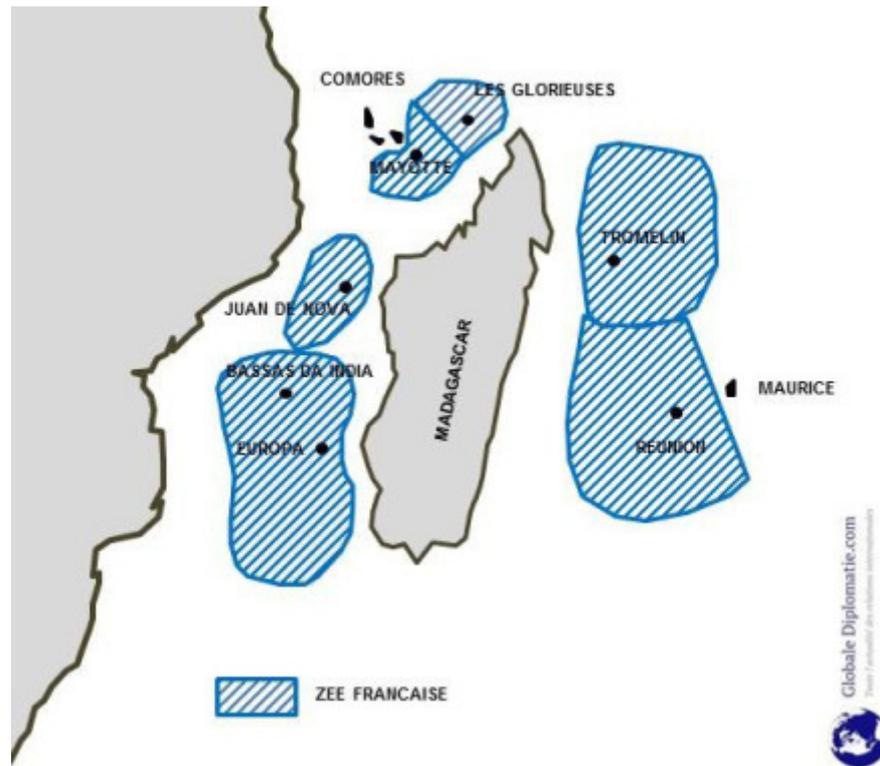


**Au cœur de l'Océan Indien, elles sont six, pour une surface de 43km<sup>2</sup>, à former les Iles Eparses. Considérées par la France comme l'un des cinq districts des Terres Australes et Antarctiques Françaises, les petites îles créent pourtant la polémique.**

Les îles Eparses forment un ensemble éclaté au cœur de l'Océan Indien et du canal du Mozambique. L'ensemble est constitué de six entités : l'île Europa, l'île Bassas da India, l'île Juan de Nova, l'île Grande Glorieuse, l'île de Lys et enfin l'île Tromelin. Les six îles ne sont en rien paradisiaques, les ressources terrestres y sont négligeables, l'eau douce absente, la végétation pauvre et les moustiques abondants. Pourtant les îles sont au cœur d'un conflit géopolitique majeur : une partie des îles est réclamée par Madagascar et l'autre par Maurice. Le conflit a même donné lieu à un arbitrage des Nations-Unies en 1975, demandant à la France de rétrocéder les îles. Depuis 1975, aucune rétrocession n'a eu lieu, la France continue d'assurer une présence militaire et scientifique sur quatre des îles et le conflit semble gelé.

Après leurs découvertes au 17<sup>ème</sup> siècle, les îles étaient convoitées par deux pays, la France et le Royaume-Uni. La France finit par en emporter la souveraineté à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Lors de l'indépendance de Madagascar, la France refuse de céder les îles, qui sont alors des pièces maîtresses du système de prévision météorologique national. En outre, les îles disposent de toutes les caractéristiques pour devenir des sites d'essais nucléaires. Le Général De Gaulle déclara à leur sujet : « Les îles et îlots peuvent revêtir pour nous une importance réelle, notamment en ce qui concerne nos expériences atomiques. Je n'approuve donc pas qu'on introduise Madagascar en quoi que ce soit qui se passe dans ces îles, notamment en ce qui concerne la météo ».

En complément des deux facteurs initiaux, d'autres motivations poussent les belligérants à réclamer la souveraineté des lieux :



- **La Zone Economique Exclusive**, les ZEE sont d'après le droit maritime international, des espaces sur lesquels l'Etat côtier exerce ses pleins droits de souveraineté sur les ressources. En d'autres termes les ZEE permettent à un Etat de contrôler l'exploration et l'exploitation des ressources de la zone à son profit. Pour nos six petites îles de 43 km<sup>2</sup>, la ZEE est de plus de 640 000 km<sup>2</sup>, pour comparaison la surface terrestre de la France métropolitaine n'est que de 551 695 km<sup>2</sup>. A elle seule l'île de Tromelin, qui ne mesure qu'un petit kilomètre carré, offre à son Etat propriétaire 280 000 km<sup>2</sup> de ZEE.
- **Des ressources halieutiques importantes**, le thon est particulièrement présent dans la ZEE et les conditions de pêches sont moins dangereuses qu'au large de la Somalie.
- **Un axe de transport maritime majeur**, plus de la moitié du canal du Mozambique est sur la ZEE Française. Une partie importante des échanges commerciaux, plus particulièrement d'hydrocarbures, passe par ce canal. Il débouche sur la côte somalienne et ses pirates. Ceux-ci s'aventurent parfois en son sein, la marine française a d'ailleurs augmenté sa présence sur place.
- **Un sous-sol regorgeant d'hydrocarbures**, les dernières études du sous-sol du canal du Mozambique estiment les réserves d'hydrocarbures disponibles entre 6 à 12 Milliards de barils pour le pétrole et environ 5000 m<sup>3</sup> de gaz soit autant que la réserve d'hydrocarbures du Qatar.

Bien évidemment cette opulence de ressources ainsi que le caractère stratégique du canal du Mozambique attisent les convoitises. D'une part la France qui estime que ces territoires lui appartiennent en pleins droit et de l'autre Madagascar et Maurice qui rêvent de récupérer la zone et d'y trouver des ressources financières inespérées.

Même si l'ONU semble favorable à la cause malgache, la France obtient les faveurs de la communauté internationale pour plusieurs raisons :

- En premier lieu, sa capacité à assurer la sécurité du canal contre la piraterie qui rassure les puissances occidentales qui en sont dépendantes. Il semble en effet difficile pour l'Etat malgache de lutter contre la piraterie organisée avec une marine pratiquement inexistante.
- Un rapport de force entre les deux pays disproportionnés, la France 6<sup>ème</sup> puissance militaire mondiale surclasse largement les forces malgaches classées 115<sup>ème</sup>.
- Le poids diplomatique de la France, même si les Nations-Unies sont favorables aux malgaches, elles sont aussi liées à la France dans son propre fonctionnement..

Les Malgaches comme les Mauriciens souffrent de ne pas pouvoir créer de « coalition » autour de leur cause. La valeur commerciale de l'exploitation de la ZEE pour la France est bien plus importante que toutes les pertes liées au conflit avec les deux petits pays.

De façon inattendue la Présidence Malgache a émis un communiqué annonçant la possibilité d'une « cogestion » des îles, suite à une proposition du Président Malgache. Cette proposition surprenante est en désaccord avec la position officielle de la France mais aussi celle de Madagascar qui réclamait jusqu'à présent la pleine souveraineté de la zone. Le gouvernement Français n'a pas émis de réponse à cette annonce, nul doute que l'affaire sera suivie de près par les observateurs et le peuple Malgache pour qui le conflit reste une thématique politique importante.

Source : <http://globalediplomatie.com/2015/10/26/iles-eparces-des-confettis-qui-valent-de-lor/>